

dont Mr. de Segur a donné sa démission, Mr. Bernard de Boulainvilliers, Président au Parlement de Paris & Prévôt-Maître des Cérémonies de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis.

On travaille à ériger en titre d'Offices les Gouvernemens des Villes Municipales. L'acquisition de ces Emplois ne pourroit être faite que par des Gentilshommes qui payeroient la finance déterminée; ils jouiroient des privilèges & prérogatives attachés à chaque Gouvernement, & ils auroient en outre l'intérêt de leur argent sur le pied de dix pour cent de rente viagère, ou de cinq pour cent de rente perpétuelle. Cet établissement produiroit un fond de dix millions, suivant calcul fait.

Le 29 Juin, l'Assemblée du Clergé de France eut une audience du Roi à qui elle fut présentée par le Comte de Saint Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat chargé des affaires du Clergé. Elle fut conduite par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies. L'Archevêque de Bourges porta la parole. L'Archevêque de Paris, toujours chéri du Roi & de la Cour, trouve la même distinction dans cette Assemblée, ainsi qu'en toutes les autres du Clergé, où il est invité & où il assiste en dépit des mal-intentionnés qui croyoient en faire exclure ce pieux & zélé Prélat, qui ne néglige rien de tout ce qui se présente aux devoirs de son Ministère. Il a interdit depuis peu un Prêtre habitué de la Paroisse de St. Eustache à Paris, Confesseur renommé. Il se nomme Mr. de la Fite. Ce Prêtre a même été exilé dans la Ville de *Mirepoix*, afin qu'il ne soit pas à portée de se pourvoir par appel comme d'abus de son interdit.

On assure à présent que Mademoiselle de la